

plusieurs sites susceptibles d'accueillir ce monument et privilégiant, en argumentant, une hypothèse. Ce dossier a été transmis à la municipalité et pris en compte.

### 2.3. Un devoir de vigilance

Qu'il s'agisse de l'hôtel particulier du directeur de l'ancienne Compagnie du Bourbonnais, bd de la Tour d'Auvergne, des pavillons encadrant la chapelle à l'entrée du cimetière du Nord ou du manoir de la Poterie dont on nous avait fait craindre la disparition, notre association a exercé son devoir de vigilance.

### 2.4. Les dossiers au long cours

Par là, je désigne les gros dossiers pour lesquels notre capacité de faire des propositions, de peser sur les décisions est très lié au moment où nous intervenons. Plus notre intervention se situe en amont, plus nous avons des chances de faire valoir nos arguments, donc d'être entendus et suivis. Je vais, ici encore, prendre quelques exemples.

2.4.1. La halte des chemins de fer d'Ille-et-Vilaine sur la rive Est du Mail. Le cas de ce petit bâtiment dont l'intérêt historique – seul témoin subsistant du réseau des TIV – l'emporte sur l'intérêt proprement architectural. Un de nos adhérents nous avait alerté et avait réuni une documentation. Situé dans une ZAC (Mail-Mabilais) dont le début remonte à près de vingt ans, notre intervention se situe très en aval et si nous avons utilisé au mieux les arguments, il n'est pas certain qu'ils soient pris en compte.

2.4.2. L'aménagement de l'ancien site de la brasserie Graff / Kronenbourg. Nous sommes ici un peu plus en amont, mais le choix des bâtiments à conserver était fait quand nous avons pu visiter le site fin mars. Si on peut se féliciter du choix de garder les bâtiments dus à l'architecte G.R Lefort, nous n'avons pu peser pour sauver la cheminée, qui nous semblait un signal fort. A noter que, lors des Journées du Patrimoine, l'intervention de Jérôme Cucarull fut suivie par une centaine de personnes. Il nous faut maintenant être présent pour que les aménagements qui vont être réalisés ne viennent pas contredire la mise en valeur de ces beaux témoins de l'architecture industrielle de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle.

2.4.3. Le troisième exemple est celui de l'aménagement des Prairies Saint-Martin. Ce dossier a mobilisé plusieurs d'entre nous tout au long de l'année écoulée (visites sur le terrain, participation à des réunions...) et continue à nous mobiliser. Nous n'avons pas voulu nous cantonner au seul aspect du sauvetage et de la transmission des techniques de confection des haies, mais essayer de proposer la réalisation d'une étude qui aborde l'ensemble des questions de manière à mieux éclairer l'originalité de ce site.